

**10^{ème}
CONFERENCE
REGIONALE**

En présence de François
THIERY-CHERRIER,
Membre de la
CE Confédérale

**30 & 31
MAI 2011**

Aux Cyclades - La Grande-Motte



Déroulement de la 10^{ème} conférence régionale des 30 et 31 mai 2011 Les Cyclades à la Grande Motte

Lundi 30 mai 2011

- 8h30 – 9h00 - Accueil
- 9h00 – 10h30 - Introduction Alain Alphon-Layre : modification des enjeux territoriaux entre les deux conférences (structures institutionnelles et territoriales) et activité du Comité Régional – Débat
- Pause
- 11h00 – 12h30 - Politiques publiques – Débat
- Déjeuner
- 14h00 – 15h30 - Politique industrielle – Débat
- Pause
- 16h00 -Travail Santé Protection Sociale - Pièce de théâtre sur la souffrance au travail – Débat
- Soirée festive

Mardi 31 mai 2011

- 8h30 -10h30 - Aménagement du Territoire – Débat
- Pause
- 11h-12h30 - Questions internationales en présence des syndicats espagnols - Débat
- Déjeuner
- 14h00 - Qualité de Vie Syndicale – Diaporama – Outil régional – Lancement de la conférence territoriale.

Les services publics ne sont pas le domaine réservé d'entreprises à forme publique, d'agents sous statut ou des agents du service public. Ce qui ne signifie pas qu'ils n'aient pas leur mot à dire sur leurs missions, leurs moyens ou leur statut.

Les Services Publics dans le Languedoc-Roussillon comme sur le reste du territoire subissent de profondes mutations :

- moins de proximité : fermetures, regroupements, création de pôles ou plates-formes, etc.
- une autre distribution des compétences : moins d'intervention de l'Etat mais plus des collectivités locales, montée en puissance de la Région et des grandes métropoles, ...
- une autre accessibilité, essentiellement technologique (internet),
- une marchandisation accentuée : politiques commerciales, privatisations, externalisations, ...
- une dégradation de la qualité perçue : service « universel » à minima, conditions d'accueil, ...

Ces mutations sont le résultat :

■ **de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) :**

L'objectif d'une réduction drastique de l'intervention publique (laisser faire le marché) au nom de la lutte contre les déficits publics ne vise que le volet dépenses, en particulier l'emploi public, à l'exclusion de toute augmentation des prélèvements obligatoires (fiscalité, cotisations sociales, ...). Le non-remplacement des départs à la retraite de 1 fonctionnaire sur 2, voire 2 sur 3 en est l'illustration.

■ **des réformes des collectivités locales :**

La mise en œuvre de la décentralisation s'est accompagnée de transferts de compétences non intégralement compensés (sauf la 1^{ère} année) : exemple des personnels TOS, de l'entretien des routes, de l'APA, ...

Gestion comptable des dotations de l'Etat au lieu d'une gestion solidaire des territoires, Suppression de la Taxe Professionnelle et nouvelle répartition de la fiscalité locale entre collectivités : recul de la démocratie et de la proximité.

■ **des restructurations des opérateurs publics et de plus en plus souvent privés :**

Fusions, privatisations, ouverture à la concurrence, filialisation, etc.

L'ampleur des réformes et des secteurs concernés a rendu difficile le développement d'une activité CGT « Services Publics » au cours des derniers mois. Pour autant nous ne sommes pas restés sans rien faire, même si nos luttes ou nos initiatives ont été surtout défensives.

Conformément aux engagements du 49^{ème} congrès, la CE confédérale du 1^{er} mars 2011 a décidé le lancement d'une campagne CGT de reconquête des services publics s'appuyant sur :

- **une campagne confédéralisée** engageant l'ensemble de nos organisations sur des propositions revendicatives à l'offensive.

■ 4 thématiques de campagne :

Service Public et contrat social

Service Public et développement économique

Service Public et développement humain durable

Financement des politiques publiques et d'intérêt général

■ **une batterie de productions** (existantes ou nouvelles) de la CGT pour constituer une véritable boîte à outils sur l'ensemble des questions de services publics.

■ **la médiatisation d'une campagne offensive** partant des besoins de la population.

Avec l'évolution de la société de nouveaux besoins fondamentaux apparaissent. Cela nécessite de bâtir des propositions revendicatives pour la création de nouveaux services publics : petite enfance, autonomie, énergie, eau, communications, ...

RESOLUTION

La Conférence Régionale fait sienne cette campagne confédérale.

Elle décide :

■ En partant des bassins d'emplois et de vie (eux-mêmes en forte évolution) :

De poursuivre l'état des lieux de la situation des services publics,

D'engager un diagnostic des besoins de services publics d'ici fin 2011.

De faire des propositions revendicatives et d'organiser des luttes pour les faire aboutir.

Le Comité Régional coordonnera et impulsera cette activité.

■ D'analyser précisément les conséquences de la réorganisation régionale des services de l'Etat (REATE, ARS, etc.) sur les citoyens de la région et les personnels qui la mettent en œuvre.

■ D'impliquer nos forces syndicales :

Celles qui par leur statut sont présentes dans les services publics : fonctionnaires d'Etat, hospitaliers, territoriaux, salariés des entreprises à capitaux publics (SNCF, EDF, GDF, La Poste, etc.), celles qui remplissent des missions de service public : transports de voyageurs, distribution de l'eau..., mais également toutes celles qui sont des usagers de ces services publics, notamment au travers des organisations territoriales de la CGT.

Il est nécessaire de favoriser le dialogue entre professions, populations et territoires.





Fiche 2 - Aménagement du Territoire / Transports / Logement

Notre région Languedoc-Roussillon est atypique sur le plan géographique avec une côte littorale très urbanisée et un arrière pays peu peuplé. L'activité économique se situe sur cette bande littorale d'où une forte concentration des transports.

Ce couloir littoral est un passage de transit important pour l'Espagne et l'ensemble du Maghreb tant en matière de transport de voyageurs que de marchandises.

Sur ce territoire régional l'ensemble des infrastructures sont présentes :

■ le routier :

Le réseau est constitué de l'autoroute A9 qui traverse l'ensemble de la région et de ses ramifications, l'A54 vers Arles, l'A61 vers Carcassonne et l'A75 vers Clermont-Ferrand. Cette autoroute A9 concentre les trafics internes à la région et le transit avec une saturation importante au droit de Montpellier et lors des vacances estivales. L'autre partie du réseau est composée de routes départementales et nationales dont l'état est variable, lorsque l'on se situe dans l'arrière pays l'activité économique de ces territoires souffre de cet enclavement. La saturation du réseau aux entrées des villes importantes de la région pose des questions sur la mise en place de PDU (Plan de Déplacement Urbain).

■ le réseau ferroviaire :

Il est composé d'une artère littorale et de plusieurs lignes affluentes qui desservent l'arrière pays. Ce réseau était très dense sur l'ensemble du territoire, mais durant le 20^{ème} siècle de nombreuses lignes ont été fermées. Le réseau ferroviaire à grande vitesse arrive sur notre région jusque dans le Gard à Manduel et sort de la région sur la partie Perpignan vers Figueras. Il manque un maillon de grande vitesse de Nîmes à Perpignan qui devrait être comblé en partie avec la construction du CNM (Contournement de Nîmes-Montpellier) en 2016. Mais les languedociens et roussillonnais sont toujours en attente de la construction de la LGV de Montpellier à Perpignan dont le débat public a eu lieu en 2010.

■ le réseau aérien :

La région est dotée de cinq aéroports (Perpignan – Carcassonne- Béziers – Montpellier- Nîmes). Les trafics aériens sont tournés vers des destinations européennes et nationales alors que le ferroviaire a un plan de transport tourné vers le territoire national. La mise en concurrence et la compétition que veut nous présenter le gouvernement est en décalage au regard des besoins des usagers. La complémentarité des deux modes de transport permet d'améliorer l'aménagement de notre territoire.

■ le fluvial et le maritime :

Notre région est ouverte sur la Méditerranée avec pas moins de deux ports gérés par le Conseil Régional (Sète et Port la Nouvelle) et celui de Port Vendres géré par le Conseil Général des Pyrénées Orientales.

- Le port de Sète est le premier port de pêche de France et de plus il est situé en eaux profondes permettant son développement.
- Le port de Port Camargue est le deuxième port de plaisance du monde avec plus de 5 000 anneaux présents.

Le réseau fluvial directement connecté sur les ports permet un développement de ce type de transport.

- Le Canal du Rhône à Sète directement connecté sur le port de Sète.
- Le port de l'Ardoise, port fluvial, géré par le Conseil Régional est lui directement positionné sur le Rhône.
- Le Canal du Midi se positionne plus dans un développement du tourisme.

Les enjeux pour la région Languedoc-Roussillon :

L'économie de notre région est directement impactée par les transports, la situation géographique impose un certain nombre de contraintes aux usagers, aux populations et aux marchandises. Les syndicats de la région doivent se saisir de ces questions revendicatives afin de répondre aux besoins des populations. La mise en œuvre des orientations européennes de libéralisation, appuyée par le gouvernement, vise à organiser la concurrence contrairement aux orientations du Grenelle de l'Environnement qui mise sur la complémentarité.

La réforme territoriale initiée par le gouvernement a des conséquences sur les collectivités. L'enjeu est de positionner les métropoles françaises dans un combat de compétitivité économique entre les territoires français et européen.

Sur notre région cette réforme a pour conséquence la création de la métropole montpelliéraine qu'elle soit en réseau ou pas. Les conséquences pour l'aménagement du territoire sont importantes car il y aura une concentration de l'activité économique autour de cette métropole désertifiant de fait une partie du territoire. Cette centralisation de l'activité économique génère de nombreux déplacements entre le domicile et le lieu de travail.

La période actuelle pose la question du financement des infrastructures de transport avec le renchérissement du prix du pétrole. Est-il juste de réfléchir sur l'augmentation de l'offre de transport ou de limiter cette offre en recentrant l'activité économique proche du lieu d'habitation ?

- **dans le ferroviaire** : la volonté du gouvernement est de libéraliser le transport TER qui est encore protégé par la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI). Le rapport Grignon qui traite de ce sujet s'inspire de la libéralisation effectuée dans le secteur ferroviaire du FRET. La suppression du wagon isolé, la fermeture de plateformes de triage et la suppression de cheminots ont divisé par deux les tonnages transportés et augmente le déficit de l'activité.
- **dans le transport routier** : ce secteur subit depuis de nombreuses années la concurrence, la déréglementation et le dumping social. Plus de 80% des marchandises sont transportées par la route malgré le Grenelle de l'Environnement qui prône un report modal. La recherche de toujours plus de productivité organise une fuite en avant. Le passage de 40 à 44 tonnes à l'essieu pour les camions en est le triste exemple.
- **dans le transport routier de voyageurs** : ce secteur est habitué à une concurrence de quelques groupes (Kéolis, Véolia, Transdev) lors des appels d'offres des collectivités. La mise en place de la charte sociale, permettant la prise en compte des conditions de travail, du statut des salariés et du service des usagers est un critère qui garantit des droits aux salariés mais dans la réalité elle n'est que la variable d'ajustement lors de la négociation de l'offre.
- **dans le transport aérien** : notre région, très touristique, ne compte pas moins de cinq aéroports. L'argent public est régulièrement sollicité pour subventionner les entreprises aériennes low cost qui sont présentes dans nos aéroports pendant que la précarité du personnel est de plus en plus importante et que les droits sociaux des salariés ne sont pas appliqués. Les plateformes aéroportuaires sont sous la gestion de plusieurs structures, seule la gestion publique dans le cadre du pôle public de transport et du pôle public financier peut permettre de construire une politique cohérente au service des populations.
- **les infrastructures de transports** : notre région est directement impactée par la RGPP. L'Etat abandonne ses missions d'aménagement du territoire. Les dossiers ne manquent pas dans ce secteur, le contournement de Nîmes à Montpellier, la ligne nouvelle Montpellier à Perpignan, le doublement de l'A9 au droit de Montpellier, la construction de tramways et la préservation de lignes ferroviaires pénétrantes dans le cœur des villes.

Fiche 2 - Aménagement du Territoire / Transports / Logement (suite)

L'activité syndicale de la CGT

Le Comité Régional a mis en place l'Union Interfédérale des Transports (UIT) en région pour assurer la cohérence et la cohésion de notre démarche.

Cette structure se réunit régulièrement, elle a acté un certain nombre de propositions. Il nous faut maintenant passer à l'action en déclinant cette activité dans chaque département et en organisant des actions diversifiées rassemblant salariés/usagers sur des propositions alternatives élaborées avec eux.

Sur la région, nous ne cessons d'être force de propositions dans le débat ou dans les différentes instances où la CGT est présente (CESER, etc.) sur :

- Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT)
- Le schéma national des infrastructures de transports (SNIT)
- La convention TER
- Le Contrat de Projets État/Région (CPER)
- Le débat public sur la ligne nouvelle Montpellier /Perpignan pour laquelle une parution a été réalisée

D'autres dossiers sont en cours :

- une autosaisine sur le FRET
- un travail en lien avec le CESER Midi Pyrénées sur la ligne ferroviaire Narbonne /Toulouse.

RESOLUTION

La Conférence régionale acte :

- le développement de l'UIT et ses déclinaisons par groupe de travail dans les départements sous l'égide des Unions Départementales.

L'UIT est un outil pour renforcer la CGT et ainsi investir les déserts syndicaux.

- l'impulsion de convergences avec les usagers et les différentes associations qui travaillent sur les transports alternatifs.
- la mise en place de relations de travail avec les comités régionaux limitrophes pour garder une cohérence.
- la tenue d'un débat public régional sur les transports et leurs financements (Transport à 1€).

Logement

Notre région est la première région de France en termes de démographie, en effet la forte migration que nous avons sur notre territoire pose de nombreuses questions.

La région Languedoc Roussillon ne crée pas assez d'activité économique, n'est pas du tout industrialisée mais elle attire de nombreuses personnes. Cette nouvelle population se répartit assez équitablement entre les actifs et les retraités.

Les personnes qui viennent s'installer en Languedoc-Roussillon pour des raisons professionnelles, pour poursuivre leurs études ou pour vivre leur retraite ont besoin d'un logement.

Les régions n'ont pas la compétence du logement social contrairement à l'État, pour autant sur notre territoire le conseil régional a lancé un plan de construction de logement sociaux pour rattraper le retard accumulé (10% en LR, 17% en moyenne nationale). Depuis 2005, il y aura eu environ 13 500 logements aidés construits, réhabilités ou acquis pour une enveloppe de 50 millions d'euros.

Un axe de travail est particulièrement pris en compte il s'agit de l'intervention de l'Etablissement Public du Foncier (EPF) dans l'achat de terrains à condition que les communes construisent 25% de logements sociaux. Cette démarche permet de limiter la spéculation et de favoriser la mixité sociale.

Le Languedoc Roussillon est également une terre de tourisme, le parc logement dédié à cette activité économique est important. L'utilisation de ce parc se réduit en moyenne au deux mois d'été (juillet et août).

Enjeu : pouvoir répondre à la demande de l'ensemble de la population

- Celle des étudiants qui ont besoin de se loger.
- Celle des salariés qu'ils soient migrants ou résidents sur la région, qui ne peuvent se loger à proximité de leur lieu de travail pour des raisons de prix du marché de l'immobilier. La loi SRU est appliquée de façon inégale dans les différentes communes, la couverture de notre territoire en matière de logement social n'est pas travaillée en cohérence avec l'activité économique et les PLU des communes.
- Celle des retraités qui viennent ou reviennent sur la région, qui s'installent dans les villes (prix élevé du m²) ou à l'extérieur des villes mais dans des zones où les services pour les personnes âgées ne sont pas structurés.
- Celles des touristes qui veulent avoir des logements pour les vacances mais dont le coût pour la société est amortissable uniquement sur deux mois car fermés le reste de l'année.

L'activité syndicale

Le syndicat a toute sa place dans ce secteur d'activité :

- présence de nos militants dans les Conseils d'Administration,
- actions que nous menons avec les associations de ce secteur,
- positionnement sur les avis du CESER (le dernier rapport sur la requalification des stations du littoral traite en partie des logements pour les rendre utilisables sur des périodes plus importantes compatibles avec l'activité estivale).

La CGT revendique et présente un certain nombre de propositions :

- La mise en place d'une obligation de réaliser des logements sociaux au lieu de payer une pénalité financière.
- Que le loyer et les charges ne dépassent pas 20% du salaire alors qu'ils en représentent 40% aujourd'hui.
- La prise en compte du 1% logement, actuellement il est de 0,45%, ce budget doit être réservé au logement social et non dilué dans d'autres aides pour les salariés.
- Davantage de pouvoirs pour les administrateurs dans les OPH, les ESH et le 1%.
- La CGT dénonce le désengagement de l'Etat (baisse des aides de 630 millions d'€ à 500 millions d'€), le prélèvement de 2% des loyers sociaux (340 millions ou pour notre région la non construction de 3000 logements).

RESOLUTION

La Conférence régionale acte :

- la convergence de travail avec les associations et toutes les structures de ce secteur.
- un rapprochement avec les syndicats de l'Education Nationale, les Collectifs jeunes CGT et les syndicats d'étudiants pour travailler la question du logement des étudiants et des jeunes travailleurs.
- la parution d'un état des lieux sur la question du logement.
- un travail mieux structuré en direction de nos administrateurs qui siègent dans les différentes instances.

Manifestation à Mende le 12 octobre 2010



Fiche 3 - Emploi / Développement économique / Recherche / Industrie

Le Languedoc-Roussillon est une région attractive. Elle compte aujourd'hui 4% de la population nationale et accueille environ 20 000 habitants de plus par an. C'est 2.5% de plus que la moyenne des autres régions de France. Pourtant le développement de l'emploi reste l'un des plus faibles de France (environ 12% de chômage).

L'industrie est peu développée, elle ne représente que 10% de l'emploi sur la région soit 62208 salariés pour 5297 entreprises, dont 80% ont moins de 50 salariés.

Pour comparer au niveau national le développement industriel représente en moyenne 17.9%. Cette situation industrielle et l'absence de grandes entreprises a fait penser aux décideurs, aux élus régionaux que le tout-tourisme pourrait être l'élément vecteur du développement économique et y compris que la région Languedoc-Roussillon serait moins touchée par la crise.

NON ! Même si le Languedoc Roussillon se place au 4^{ème} rang des régions les moins impactées par la crise derrière la Bretagne et PACA.

Cependant l'activité industrielle régionale a fortement reculé en 2009 sous l'effet de la crise conjoncturelle (baisse de 7.6% du chiffre d'affaires du secteur et de 3.6% de l'emploi) stoppant brutalement la phase d'expansion amorcée 6 ans plus tôt et développant précarité et chômage. Côté énergie, le Languedoc Roussillon consomme peu, du fait de son faible développement industriel. Dans le même temps la région produit peu (1% de l'électricité nationale), ce qui crée un frein au développement industriel. Pourtant la région a sur son territoire tous les moyens de production et elle a un fort potentiel au niveau de la recherche et de l'innovation dans ce domaine.



Enjeux :

Du fait de la position géographique (Midi Pyrénées d'un côté et PACA de l'autre) le développement de l'emploi industriel est un enjeu de taille pour l'avenir de la région.

L'industrie est déterminante au-delà de l'emploi direct, pour celui des services publics, des commerces et services, des transports, de la recherche et pour le rayonnement de la région.

L'industrie est un secteur créateur de richesses avec un potentiel de développement considérable, notamment dans les domaines de l'environnement et des nouvelles technologies. Ces activités peuvent être un levier d'aménagement du territoire, notamment sur les trois départements les moins industrialisés. C'est donc un enjeu majeur des politiques publiques pour les prochaines décennies.

Le tourisme est bien sûr un secteur très développé dans notre région. Il représente 50 000 emplois, près de 7% de l'emploi régional.

C'est aussi le secteur où la précarité est très forte, et où les droits des salariés sont les plus faibles.

Depuis des années nous menons une activité coordonnée en région vis-à-vis des salariés saisonniers, mais il nous faut franchir une étape. Les élections dans les entreprises de moins de 11 salariés en 2012 doivent être l'occasion d'avancer dans ce sens.

La Conférence Régionale décide de confirmer les objectifs revendicatifs qu'elle a défendus lors des Etats Généraux de l'industrie :

■ Les droits des salariés et la démocratie, moteur du développement industriel :

- L'élargissement aux acteurs sociaux des instances de pilotage des pôles de compétitivité qui ne peuvent se concevoir qu'en prenant en compte les attentes des habitants des zones de vie.
- Pas une aide publique ou garantie d'emprunt ne doit être attribuée à une entreprise qui ne respecte pas le Code du travail.
- Mise en place de locaux syndicaux dans toutes les zones d'activités financés par le Conseil Régional.

■ Favoriser le travail par filière :

- Energétique (nucléaire, éolien, photovoltaïque, hydraulique).
- Agro-alimentaire (avec Perrier, Spanghero, Quézac, les distilleries, filière laitière, etc.).
- Métallurgie avec le bassin alésien, Cameron à Béziers, IBM à Montpellier.
- Chimie avec Sanofi (Montpellier-Aramon), la plateforme chimique de Salindres (Alès).
- Filière bois.

■ Développer la coopération entre la recherche et l'industrie :

- Le Languedoc-Roussillon possède des centres de recherche de renommée mondiale. C'est le cas d'Agropolis, du CNRS, de l'INRA à Montpellier, mais aussi de l'Ecole des Mines à Alès. Des coopérations sont déjà engagées mais il faut les développer davantage notamment sur les enjeux environnementaux.

■ Une filière de déconstruction des bateaux de plaisance :

- La région abrite les premiers ports européens de plaisance. Notre région est très développée de ce côté-là. Nous proposons de travailler à la mise en place d'un centre de déconstruction des bateaux de plaisance.

La Conférence Régionale décide de confirmer son engagement de lutte contre la précarité et la pénibilité et la conquête d'un Nouveau Statut du Travail Salarié.



Manifestation à Montpellier
du 16 octobre 2010



Fiche 4 - Contexte et Enjeux de la Formation Professionnelle

L'Accord National Interprofessionnel du 7 janvier 2009, l'ANI du 5 octobre 2009 suivis de la Loi du 24 novembre 2009 sur la réforme de la Formation Professionnelle, ont profondément modifié le paysage institutionnel entre ce qu'il est convenu d'appeler les partenaires sociaux. Si on tient compte aussi de la crise depuis début 2009, il est facile d'imaginer que la Formation Professionnelle, dans ce contexte, constitue un enjeu majeur pour les organisations syndicales de salariés.*

Pour la CGT, il existe par ailleurs un axe revendicatif important et confirmé par le 49^{ème} Congrès : la mise en place de « la Sécurité Sociale Professionnelle » (SSP) et le « Nouveau Statut du Travail Salarié » (NSTS). C'est en réponse aux évolutions technologiques, sociales, sociétales en cours que la CGT a conçu ces axes revendicatifs qui reposent sur un postulat : le travail salarié en réponse aux besoins collectifs ne sera plus linéaire et identique tout au long d'une vie. Un travailleur salarié devra perfectionner ses connaissances, ses compétences professionnelles tout au long de sa vie. Il devra donc se former pour « s'assurer professionnellement », dans une même filière professionnelle ou dans plusieurs, tout en s'émancipant en permanence et en gagnant la capacité d'être un citoyen à part entière.

La Sécurité Professionnelle n'est pas une variable d'ajustement des coûts de production en vue d'un profit optimum pour le détenteur du capital. Dans cette approche libérale du travail, la mobilité professionnelle et géographique est avant tout un levier pour abaisser le prix du travail. A contrario, la Sécurité Sociale Professionnelle met le travailleur au centre du processus de socialisation avant même de parler de processus de production. Il s'agit d'un projet éminemment politique, le coût du travail n'est pas une variable d'ajustement mais la finalité même de l'activité humaine : la satisfaction des besoins collectifs et sociaux. La finalité du NSTS est de garantir quoiqu'il arrive au travailleur son statut de salarié en activité, sans rupture de contrat de travail, même et y compris quand il y a changement d'employeur, sans rupture dans sa progression professionnelle et sa promotion sociale. La SSP est le moyen financier de garantir la pérennité de ce nouveau Statut du Travailleur Salarié. Tout reste à construire ou presque. Dans cette optique, la formation professionnelle « tout au long de la vie » est la clef de voûte indispensable à l'édifice que nous voulons construire.

Le progrès attendu avec la mise en œuvre de l'ANI ne sera possible que si nous sommes extrêmement vigilants partout, à tous les niveaux de décisions, dans les entreprises, dans les territoires, dans les branches, etc. Sachant qu'il est complexe de répondre à toutes les sollicitations des différentes institutions ou collectivités. Pour le Comité Régional, nous devons être présents là où l'échelon régional l'exige. Nous devons répondre également aux demandes et attentes des territoires ou des entreprises en soutenant les camarades qui ont besoin d'avoir les éclairages et/ou l'outillage nécessaires pour décider et/ou agir sur le champ de la Formation Professionnelle.

Nous avons édité en mai 2010 un Lien Régional spécial Formation Professionnelle (ci-joint) reprenant les axes prioritaires entre les différents dispositifs, l'objectif étant d'inciter les syndicats à se saisir de ces nouvelles dispositions pour les salariés.

- La maîtrise des fonds de la formation des salariés, où les dérives du passé sont loin d'avoir disparu, au sein des entreprises bien sûr, mais aussi dans les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés), dans les programmes du Conseil Régional, à Pôle Emploi.
- La vigilance dans la mise en œuvre et le contenu de la formation pour les salariés, pour les actifs en poste et pour les actifs privés d'emploi.

*Accord national interprofessionnel qui regroupe les ANI du 5 décembre 2003 et du 7 janvier 2009.

- La vigilance et la promotion de nos valeurs et axes revendicatifs.
- La vigilance enfin des salariés dans la définition des stratégies d'entreprises à court, moyen ou long terme, qui ne doit pas passer par des reclassements travestis en pseudo-formations, intégrés ou non dans des PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi).

Les mandatés de la Formation Professionnelle sur la région échangent régulièrement sur leurs activités dans les différentes instances afin de coordonner leurs prises de position en lien avec les structures interprofessionnelles et les syndicats d'entreprise.

Nous avons contribué au diagnostic régional afin d'élaborer le CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles) qui sera cosigné par l'Etat, le Conseil Régional. Nous nous impliquons avec les UD et UL dans la mise en place d'EDEC de branches ou de territoires (Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences) afin de développer la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Plusieurs EDEC fonctionnent sur le territoire régional avec une implication plus ou moins forte de la CGT. Notre présence est essentielle car demain les questions de l'emploi, des compétences et des mutations industrielles seront traitées dans les territoires. Nous avons besoin d'aborder cette question de façon transverse et non pas la laisser exclusivement sous l'égide des branches.

Notre territoire est composé à plus de 90% de TPE /PME, la GPEC est un outil que nous devons utiliser à chaque fois que nous en avons l'occasion, elle doit être intégrée dans les NAO afin d'obliger les employeurs à dévoiler leur stratégie en matière de ressources humaines et de compétences. De nombreuses entreprises n'ont pas de plan de formation et de perspectives dans la transmission des savoirs, des savoir-faire, des connaissances et de l'expérience. La GPEC est un des outils à la disposition des militants pour préparer l'avenir et non pour accompagner un quelconque plan social comme c'est trop souvent la cas.

RESOLUTION

- Renforcer le lien direct entre nos syndicats sur le terrain et nos structures interprofessionnelles pour aider les militants à s'approprier la Formation Professionnelle, pour en faire un axe revendicatif et faire le lien formation/emploi, car il est impératif de connaître et faire émerger les besoins du salariat (Public/Privé).
- Renforcer la coordination régionale (en organisant des réunions) et la position CGT dans toutes les instances interprofessionnelles régionales. Ce qui correspond à un renforcement de notre réflexion politique sur la base des positions de la CGT et à leur prise en compte par tous, là où nous siégeons, où nous discutons au nom du Comité Régional.
- Promouvoir la structuration d'un Service Public de Formation en Région en lieu et place du démantèlement du service public national.
- Défendre le secteur de formation non marchand, en particulier dans les services qu'il apporte aux personnes en formation.





Fiche 5 - Travail / Santé / Protection sociale

Conquérir le bien-être au travail

Les méthodes de management mises en place depuis plus de 20 ans dans le secteur privé comme public désorganisent et divisent le travail. Des objectifs toujours inatteignables sont fixés à chaque salarié individuellement. La mal-être au travail coûte chaque année 4 points du PIB (80 milliards d'euros) à la Sécurité Sociale.

La CGT a décidé d'engager une bataille revendicative partant du travail réel.

Le Comité Régional aidera les syndicats à contester l'organisation du travail et à revendiquer le « bien travailler », la qualité du travail.

La santé définie en 1947 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme un état complet de bien être physique, mental et social est un droit humain fondamental qui se gagne (ou se perd) tout au long de la vie.

C'est un équilibre trouvé entre l'homme et son environnement. Il s'inscrit dans l'ensemble des problématiques liées à l'environnement, à l'habitat, au travail, à l'école, etc. Tout ce qui fait la vie de chacun dès la petite enfance.

Reconquérir la protection sociale

C'est bien parce que le financement de la protection sociale est assis sur le travail que nous voulons par le travail reconquérir la protection sociale.

Avec les différentes réformes engagées depuis 30 ans, les cotisations sociales représentent moins de 50% du financement de la Sécurité Sociale, les prises en charge ne cessent de se dégrader. La Sécurité Sociale issue du Conseil National de la Résistance est menacée, nous allons tout droit vers sa privatisation.

Le Comité Régional va donc s'engager dans la campagne confédérale de reconquête de la protection sociale.

Pour cela nous coordonnerons un plan de formation de nos militants comme nous l'avons fait pour la campagne sur les retraites.

Dans ce cadre nos élus et mandatés peuvent jouer un rôle important.

Retraite

Nous devons poursuivre le débat avec les salariés et la formation de nos syndiqués. Il est loin d'être clos, le pacte de compétitivité européen que veulent imposer Sarkozy et Merkel doit encore reculer l'âge de départ.

La signature de l'accord ARRCO/AGIRC par la CFTD, CFTC et FO entérine le départ à 62 ans ainsi que la baisse des pensions complémentaires pour les salariés du privé.

Autonomie

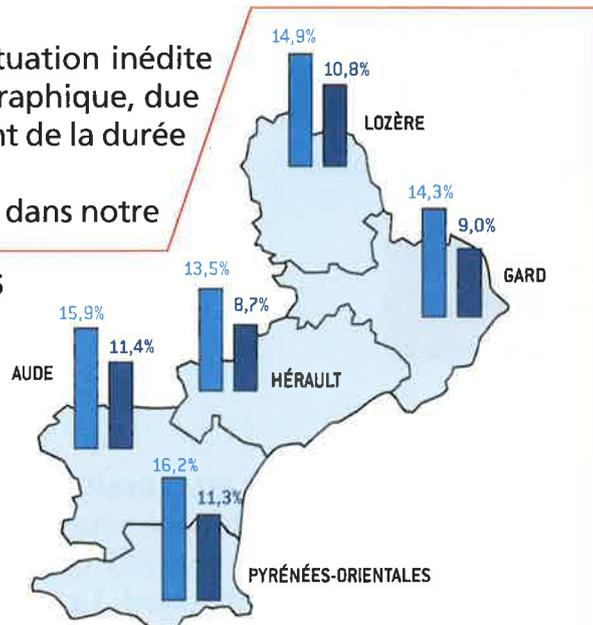
L'accroissement rapide de l'espérance de vie crée une situation inédite dans notre société. C'est une véritable révolution démographique, due à un baby-boom des années 50/60 et surtout l'allongement de la durée de vie avec les progrès de la médecine.

De nombreux salariés viennent à l'âge de la retraite vivre dans notre

région. La part des plus de 60 ans en Languedoc-Roussillon est supérieure de 3 points au niveau national, et l'accroissement des personnes âgées de plus de 85 ans est important : nous devons relever le défi de l'augmentation du nombre de personnes en perte d'autonomie.

QUELLE EST PART DES 60 ANS ET PLUS DANS LA POPULATION TOTALE ?

- Part des personnes de 60 à 74 ans
moyenne France : 12,7%
moyenne LR : 14,6%
- Part des personnes de 75 ans et plus
moyenne France : 8,2%
moyenne LR : 9,7%



Source : INSEE Estimations population au 1er janvier, traitement OREF

La notion de dépendance, à laquelle nous préférons celle d'aide à l'autonomie, renvoie à l'idée de besoin de soins, mais aussi d'assistance aux gestes de la vie quotidienne nécessitant la mise en place de réponses adaptées et évolutives, s'intégrant totalement dans les fondements de la protection sociale solidaire : pour faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort.

La CGT propose d'inscrire l'autonomie dans le cadre d'un 5ème risque de la branche maladie, financé par la solidarité et le salaire socialisé, contrairement à la volonté du gouvernement d'en faire une 5ème branche financée par l'impôt et de nouvelles cotisations obligatoires des salariés.

Pour une véritable politique de santé et d'action sociale qui réponde aux besoins de la population de notre région.

Depuis la dernière conférence régionale, la loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoire) a été votée en 2009. Cette réforme très régressive, fondée sur une logique essentiellement comptable de réductions budgétaires, change en profondeur le système de santé, de soins, d'action sociale et de sécurité sociale avec au bout, moins de Service public, moins de solidarité, moins de démocratie sociale :

- Elle **impacte tous nos secteurs d'activités** : de l'hôpital, en passant par la psychiatrie, les structures d'accueil des personnes âgées et /ou handicapées, les établissements de l'action sociale, la protection de l'enfance, la médecine de ville.
- Elle **permet au secteur privé à but lucratif de se développer en choisissant les activités considérées comme les plus rentables du moment**. Les grands groupes familiaux ou financiers concentrent leur activité sur les grands centres urbains de notre région. Certains groupes achètent des établissements dans l'arrière-pays pour rapatrier l'activité sur une grande ville, laissant la population sans soins de proximité et des salariés sans emplois ou imposant de longs trajets aux salariés qualifiés (ex : le groupe Oc Santé a acheté, puis fermé la clinique de Lodève, pour augmenter la capacité de ses cliniques à Montpellier ou centres de rééducation)
- Elle impose des **transferts de financements solidaires de notre système de santé et d'action sociale vers les usagers et les collectivités territoriales**.

La gratuité de la prise en charge est mise à mal, les dépassements d'honoraires s'amplifient, le déremboursement des prises en charge se poursuit. L'accessibilité aux soins est remise en cause pour les plus défavorisés, nombreux dans notre région.

- Elle entraîne une **recomposition/concentration du système hospitalier public/privé**, alors même que déjà les choix politiques qui ont précédé le vote de cette loi ont largement contribué à la fragilisation et à l'affaiblissement, voire la disparition des établissements de proximité comme à Lézignan, Cerdagne, côte Vermeille, Bédarieux...

Fiche 5 - Travail / Santé / Protection sociale (suite)

Le secteur médico-social est aussi fortement impacté avec les CPOM (Contrats Pluri-annuels d'Objectifs de Moyens), qui entraînent **des regroupements, des fusions/absorptions des associations et un management inhumain.**

L'ARS (Agence Régionale de Santé) mise en place dans le cadre de la loi HPST organise sans aucune démocratie et malgré des interventions syndicales unitaires les restructurations et les découpages de territoires de santé.

A partir des axes revendicatifs élaborés par la Confédération et contenus dans le journal « Le Peuple », nous devons élaborer des revendications avec les populations par bassins d'emploi et de vie, et construire des mobilisations.

Nous avons su le faire à Lézignan, à Alès. Il faut développer cette démarche partout, le Comité Régional aidera en ce sens.

Les enjeux du secteur sanitaire, social et médico-social en Languedoc-Roussillon

Au regard de la croissance démographique régionale, du vieillissement des populations et de la précarité importante, **la demande de soins et d'accompagnement social et médico-social est croissante. Ce secteur emploie aujourd'hui plus de 100 000 salariés en Languedoc-Roussillon, dont 77 % de femmes. C'est un des plus gros employeurs : 15 % de l'emploi salarié de la région, dont plus de la moitié dans la santé.**

Du fait des besoins et aussi du vieillissement des salariés, ce secteur est traversé par d'importantes problématiques d'emploi et de qualifications. La formation des para-médicaux a été transférée à la région. Nous devons avoir des données concrètes régionales des besoins à venir de personnels qualifiés dans ces secteurs pour satisfaire les besoins actuels et anticiper l'avenir.

Comme dans tous les secteurs, les conditions de travail se dégradent dans un contexte budgétaire sans cesse en diminution alors que les besoins augmentent. Les qualifications des professions à prédominance féminine ne sont pas reconnues, le travail partiel est important comme dans l'aide à la personne... Partout, les acquis sociaux sont remis en cause, le statut de la Fonction publique comme les garanties collectives (de nombreuses mobilisations régionales et départementales continuent dans CNNT 51 et 66). Les groupes financiers des cliniques privées préfèrent mieux rétribuer leurs actionnaires, plutôt que leurs salariés, ce qui a déclenché une grève importante dans les cliniques privées de Montpellier et sa région en 2010, suivie ensuite par la Polyclinique de Narbonne. Cette lutte est une première dans ce secteur : obliger les directions de groupes à négocier des augmentations

Manifestation à Montpellier du 12 octobre 2010



de salaires, plutôt que de négocier avec des directions d'établissement qui n'ont pas réellement le pouvoir financier.

Le secteur de l'aide et du maintien à domicile doit se développer dans le secteur non-lucratif. Le gouvernement avec la loi sur le service à la personne (loi Borloo) a mélangé volontairement l'aide à la personne et les services à la personne, dans le but de déréglementer le travail en tirant vers le bas les conditions de travail (temps de travail, morcèlement, mélange des fonctions et des métiers, formation, statuts différents dont le gré à gré...), alors que ce secteur tendait vers une professionnalisation et une structuration en cours.

L'aide à domicile en Languedoc-Roussillon est assurée par 245 organismes agréés, cela concerne 32 473 salariés pour 11 430 équivalents temps plein (source : OREF étude de 2007) :

- 78% du volume des heures est réalisé par le secteur associatif
- 16% par les établissements des collectivités territoriales (CCAS)
- 5% par des entreprises
- 1% en activité individuelle (source : OREF étude de 2007).

Le principal financeur est le Conseil Général depuis la décentralisation, la compensation prévue de l'Etat n'est que partiellement versée, ce qui crée depuis deux ans des tensions importantes sur les budgets, menaçant des centaines d'emplois et pose la question de la pérennité des emplois et la continuité de l'aide apportée aux plus fragiles

L'enjeu social de l'aide à domicile n'est plus à démontrer, tant auprès des familles en difficulté que des personnes dépendantes.

Le Comité Régional doit aider à la structuration de ces métiers de l'aide à domicile.

Pour le maintien et l'insertion dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap

Avec la présence de représentants de la CGT dans les instances représentatives du personnel des entreprises (IRP), dans des institutions administratives des territoires, la CGT ne manque pas d'atouts pour défendre, en tous lieux, les droits des salariés en situation de handicap.

L'emploi des Travailleurs Salariés Handicapés (TSH) reste plus que jamais un axe revendicatif de la CGT, nous devons en faire une priorité pour former nos militants au niveau régional.

RÉSOLUTION

La Conférence régionale décide de :

- **Travailler les revendications régionales sur les questions de santé au travail, d'accès aux soins et de protection sociale dans toutes ses composantes** : enfance, famille, vieillesse, politique publique de santé et d'action sociale, prise en charge du handicap, aide à l'autonomie. Une auto-saisine du CESER sur l'accès géographique et social aux soins des populations pourrait être une base de travail qu'il faudrait "faire vivre".
Mais c'est surtout dans les territoires que les militants doivent avoir une réflexion sur les besoins de la population pour construire les revendications en Languedoc-Roussillon.
- **Structurer le collectif régional « Travail/Santé/Protection sociale »** qui doit être un outil au service de l'activité de nos mandatés dans les instances régionales et au service de propositions pour la démarche revendicative que doit porter le Comité Régional.
- **Coordonner la formation syndicale sur la santé au travail et la reconquête de la protection sociale.**
- **Coordonner l'engagement sans tarder de l'action à tous les niveaux (UD, UL, Syndicats...) pour la reconquête de la Sécurité Sociale.**

Fiche 6 - Activité Europe/International du Comité Régional

La CES a des structures dans les régions frontalières. Au sein du CSIR PYREMED (Conseil Syndical Inter Régional Pyrénées- Méditerranée), la CGT avec les Organisations Syndicales d'Andorre, de Catalogne, des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées adhérentes à la CES, œuvre à la défense des travailleurs transfrontaliers et à la mise en place d'un dialogue social euro régional.

Plusieurs temps forts ont jalonné la dernière période :

- **En Andorre** avec le syndicat USDA, en soutien à leur lutte pour la reconnaissance du fait syndical, le CSIR a multiplié les initiatives, mobilisé et médiatisé pour que le syndicat soit reconnu de plein droit et qu'il soit associé aux négociations collectives. Distribution de tracts aux postes frontières et au centre ville le 16 février 2008, financement d'un site web, plusieurs conférences de presse, réunion à l'Élysée, organisation d'un forum sur la situation du marché du travail, des droits des salariés, des risques professionnels et de l'immigration en Andorre, le 7 octobre 2008 (Journée mondiale pour un travail décent, à l'appel de la CSI).
- **Dans l'euro-région**, lors de négociations pour la reconnaissance du réseau syndical qui participe à faire évoluer le dialogue social territorial transfrontalier, à faire entendre nos exigences, à défendre les intérêts des populations et des salariés transfrontaliers et à conquérir des droits nouveaux.

L'euro-région Pyrénées Méditerranée et la Communauté de Travail de Pyrénées (CTP) sont des instances, des lieux de décisions stratégiques, en matière d'innovation et de croissance durable, de transports, d'infrastructures, d'université, de recherche et de tourisme, où se construisent et se financent via des fonds européens, des multitudes de projets, impactant directement le quotidien des populations et des salariés de nos territoires transfrontaliers.

Euro-manifestation à Madrid du 14 octobre 2009



En Europe et sur le territoire du CSIR :

- Organisation de déplacements lors des Euro-manifestations organisées par la CES :
 - Madrid le 14 mai 2009
 - celle au Perthus du 29 septembre 2010 dans le cadre de la journée d'action de la CES contre les plans d'austérité en Europe.



Il est à noter que les organisations syndicales de Catalogne ont été invitées en juin 2010 à la manifestation interprofessionnelle de Perpignan et qu'elles ont invité la CGT Languedoc-Roussillon à participer à la manifestation de Gérone le 29 septembre 2010.

- Travail de comparaison des conventions collectives catalanes et françaises réalisé par les organisations syndicales des deux pays pour aboutir à une proposition d'accord d'entreprise pour le premier hôpital commun transfrontalier (HCT) construit en Europe. Cet établissement situé en Cerdane espagnole appartient à la fois à la France et à l'Espagne.
- Travail de la CGT pendant la construction du tunnel de la LGV Perpignan-Figueras (2008-2009) en direction des salariés représentant de nombreux pays européens.
- Défense des salariés Polonais d'Eyne en 2008, des marins du Rio Tagus dans le port de Sète fin 2010/début 2011.

Face à ces enjeux et aux attentes des salariés dans un contexte économique et social européen très dégradé, le Comité Régional CGT Languedoc-Roussillon se doit d'investir tous les champs d'interventions possibles pour favoriser le dialogue social transfrontalier et œuvrer à une euro région plus solidaire en matière de cohésion sociale et territoriale.

RESOLUTION

La Conférence Régionale décide de :

- Poursuivre et intensifier l'action du Comité Régional CGT Languedoc-Roussillon, pour aider nos camarades Andorrans dans leur lutte pour la reconnaissance du fait syndical et du droit du travail.
- Continuer le travail entrepris avec les organisations syndicales espagnoles et françaises adhérentes à la CES pour la création de statuts du réseau syndical euro régional.
- Proposer d'initier des groupes de travail spécifiques du CSIR en lien avec les compétences des euro-régions.
- Revendiquer et exiger de l'euro région Pyrénées Méditerranée et de la CTP la pleine reconnaissance des Organisations Syndicales en les intégrant dans les commissions et groupes de travail de ces deux instances.



Fiche 7 - Qualité de la Vie Syndicale

Discuter de la qualité de vie syndicale, c'est aborder le principe que les objectifs d'émancipation et de citoyenneté que se fixent les syndicats doivent se retrouver dans leur pratique.

Cela nous amène à s'interroger sur l'enjeu de la syndicalisation, de la continuité syndicale, de la démocratie, de la vie syndicale dans et entre les syndicats sur la région.

Etat des lieux en Languedoc-Roussillon.

Notre région compte 777 000 salariés publics et privés.

Nombre de syndiqués CGT au 31 mars 2011 (situation Cogétise)

■ 2008 - 26 415 syndiqués

■ 2009 - 26 624 syndiqués ce qui représente 3,40% des salariés

■ 2010 - 24 398 syndiqués

Pour peser, il faut faire nombre.

Cet objectif prend une acuité particulière dans la période.

La nature des projets du Gouvernement et du patronat, le style autoritaire qu'ils adoptent, leurs refus d'entendre les revendications, nécessitent de fortes mobilisations. Nous l'avons vu lors du conflit sur les retraites avec leur obstination à imposer une réforme injuste au peuple.

Les mobilisations en 2010 ont montré l'importance du syndicalisme dans la société, avec sa capacité à entraîner des couches importantes du salariat.

Mais ne nous le cachons pas, nous avons souligné nos lacunes, révélé nos faiblesses.

En effet, avec peu de syndiqués, c'est moins de militants auprès du salariat sur les lieux de travail et les lieux de vie. Cela entraîne le cumul des mandats et des responsabilités ce qui engendre un syndicalisme d'élus avec le risque d'être coupé du terrain.

Dans ce contexte, le travail syndical tend à aller vers une activité non collective, non démocratique, et à s'éloigner du syndiqué. **Donc inefficace.**

Cela nous amène à une concentration des pouvoirs de décisions voire de cloisonnements, concurrence entre structures...

Aujourd'hui, nous avons une implantation syndicale concentrée essentiellement sur le secteur public, nationalisé et sur des salariés à emploi stable. C'est en décalage avec un salariat éclaté, une intensification de l'exploitation économique, l'éclatement des entreprises, le développement des TPE/PME, des services, l'éclatement des statuts, la précarisation.

Face à cela, plusieurs enjeux se dégagent :

Le 1^{er} enjeu consiste à changer de braquet, agir, définir des axes de travail, de nous mettre en ordre de marche tous ensemble pour construire une politique de syndicalisation qui nous permette de transformer notre audience auprès du salariat en syndiqués organisés à la CGT.

De ce point de vue, nos résolutions votées par les syndicats au 49^{ème} congrès peuvent et doivent nous aider à franchir des paliers afin d'atteindre nos objectifs.

■ Un syndicat CGT pour les syndiqués.

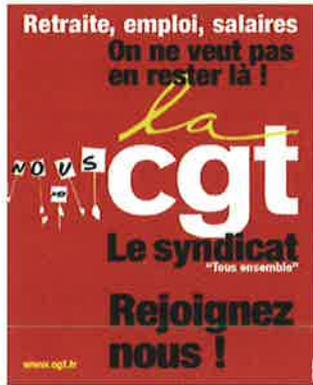
Etre un syndicalisme d'adhérents reposant sur une vie syndicale active et démocratique permettant à chaque syndiqué d'être acteur, auteur et décideur dans son organisation.

Pour cela, la démocratie, le collectif doit être au cœur du fonctionnement syndical.

Nous devons faire participer les syndicats, à partir de leurs besoins, à la construction des projets revendicatifs dans les territoires, dans les bassins d'emploi et de mettre en réseau des syndicats pour qu'ils travaillent ensemble sur des enjeux revendicatifs régionaux (ex : transport, logement, industrie, santé...)

Les UD de la région, à partir de la résolution n°4 du 49^{ème} Congrès travaillent à la mise en place d'assemblées générales et/ou de congrès de syndicats.

■ La syndicalisation, un enjeu essentiel pour la construction du rapport de forces.



Redéploiement et connaissance.

Aller vers un syndicalisme de syndiqués, cela implique de s'orienter dans une connaissance précise du salariat du Languedoc-Roussillon par catégorie, par secteur.

Connaitre les conditions de travail de ce salariat, sa diversité, l'inégalité entre les femmes et les hommes et la place faite aux jeunes et aux privés d'emploi. La CGT doit être plus forte partout afin de réduire l'écart entre ceux qui votent pour nous et notre nombre d'adhérent.

Cela demande d'impulser et de coordonner la construction de plans de syndicalisation qui s'inscrivent dans des projets revendicatifs et dans la durée.

Faisons vivre une culture de la syndicalisation dans deux directions

Se renforcer là où nous sommes présents mais également là où nous sommes absents en ciblant des secteurs en forte croissance comme le Commerce et les Services.

■ Syndicalisation de la jeunesse, une urgence.

La situation d'incertitude et de précarité qui constitue le quotidien des jeunes dans le monde du travail pèse de façon négative à l'encontre de toute démarche de syndicalisation.

Comment les jeunes s'engagent-ils aujourd'hui ?

Quelles sont leurs motivations et leurs aspirations ?

Quelles images ont-ils du syndicalisme et de la CGT en particulier ?

Ce dernier répond-il à leurs attentes ?

Une fois syndiqués, trouvent-ils leur place dans les syndicats ?

Autant de questions qui nous traversent et méritent débat !

La CGT se doit d'apporter des réponses syndicales aux besoins de la jeunesse et de les organiser.

Cet objectif doit devenir une priorité majeure de notre activité à tous les niveaux de la CGT.

■ La représentativité syndicale et les élections professionnelles.

La loi du 20 août 2008 nous confère une grande responsabilité. Elle nous oblige, et c'est tant mieux, à nous tourner avec plus d'assiduité et de volontarisme vers l'ensemble du salariat.

Deux échéances importantes sont devant nous.

Le 20 octobre 2011, 7 millions d'électeurs dont 113 479 sur la région seront appelés à choisir leur préférence syndicale dans la fonction publique.

En 2012, pour la première fois, 5 millions de salariés des TPE dont 220 000 sur la région, s'exprimeront à leur tour.

Fiche 7 - Qualité de la Vie Syndicale (suite)

Face à cette échéance importante pour la CGT :

- Quel plan de travail, type Prud'hommes, mettons nous en place dans chaque département avec une cohésion d'ensemble sur notre région pour renforcer notre influence CGT ?
- Comment intégrer ces rendez-vous électoraux comme autant d'occasions pour renforcer notre organisation ?

■ La formation syndicale.

La formation CGT repose sur l'échange et le partage des expériences de chacun.

Elle est accessible à tous les adhérents et son objectif est de permettre à chacun de trouver sa place dans la CGT.

N'est-il pas nécessaire de développer des formations spécifiques (ex : sur le contenu du travail, la reconquête de la protection sociale), valoriser, la diffuser auprès des syndiqués, militants, mutualiser les moyens entre départements ?

Le parcours militant, une responsabilité collective pour l'organisation CGT :

- assurer la formation, le suivi et l'accompagnement des militants pendant leur mandat, leur parcours syndical et professionnel (leur reconversion),
- promouvoir la reconnaissance des acquis de l'expérience syndicale et l'aide au retour à l'emploi (VAE militante).

Le Comité Régional va poursuivre la demande unitaire de création d'un Institut Régional du Travail.

Manifestation à Perpignan (photo Jean Pouech)



🏠 La Diffusion de la NVO.

La diffusion du journal est un baromètre de la santé, de la vie syndicale dans la CGT.

Nous devons travailler individuellement et collectivement à augmenter la diffusion et le nombre de lecteurs.

C'est un enjeu essentiel pour nos batailles revendicatives et pour la pérennité du journal.

Des décisions doivent être prises dans toute la CGT Languedoc-Roussillon :

- pour que sa diffusion soit débattue dans chacune de nos organisations
- pour abonner tous les adhérents en responsabilité.

Cela fait partie intégrante de notre vie syndicale et de décisions de congrès.

Nombre de syndiqués en Languedoc-Roussillon

UD	2008	2009	2010
11	4238	4 278	3 751
30	7 945	7894	7 621
34	9 408	9 557	8 799
48	530	540	428
66	4 294	4 354	3 800
Total	26 415	26 624	24398

RESOLUTION

La Conférence Régionale décide :

- De réunir une fois par an les responsables à la Qualité de Vie Syndicale.
- De mettre en place un dispositif nécessaire à une campagne offensive pour gagner les élections dans la fonction publique et celles des salariés des TPE.
- De valoriser le parcours syndical militant et promouvoir la VAE militante avec une réflexion sur la politique des cadres.
- D'abonner à la NVO les membres des CE des UD de la région financé par moitié par le Comité Régional.

Manifestation à Montpellier le 6 novembre 2010



Ensemble relevons les nouveaux défis

Depuis la dernière Conférence Régionale beaucoup de choses se sont transformées malheureusement pas dans un sens positif pour les salariés, les privés d'emploi, les retraités. La crise financière de 2008 fait subir chômage, austérité, pauvreté, aggravation des inégalités. Les mesures du gouvernement dictées par le Medef en rajoutent un peu plus tous les jours.

Accélération des transformations en territoires pour répondre à l'attente du capital

Les évolutions institutionnelles, la recentralisation des politiques publiques par l'Etat, avec le Préfet de Région comme pilote central de celles-ci, la réforme des collectivités territoriales avec la métropole comme collectivité majeure, modifient brutalement le paysage institutionnel et contribuent aux choix libéraux.

Au fond, nous assistons à plusieurs accélérations institutionnelles extrêmement importantes modifiant sensiblement les politiques publiques notamment celles touchant à l'aménagement, à l'équilibre du territoire.

Nous pouvons les caractériser en cinq points :

- Les choix stratégiques de l'Etat accélèrent la mise à disposition des ressources du territoire au service des grands groupes. Nous le subissons très concrètement actuellement dans les stratégies d'excellence enseignement supérieur/recherche (le PRESS et le Plan Campus), au sein des pôles de compétitivité, etc.
- Une mise en concurrence exacerbée des territoires avec une idée forte : il faut atteindre la taille critique, principal vecteur de la réforme des collectivités territoriales avec la montée en puissance des métropoles comme Montpellier qui concentrerait les compétences dans les domaines les plus structurants (économie, transports, cohésion sociale, etc.).
- La démocratie, la transparence pour l'ensemble de ces choix sont les grandes absentes de ces évolutions. Nous avons pu en faire le constat avec l'ARS (Agence Régionale de Santé).
- Des rassemblements en opposition à cette logique libérale peuvent se construire autour des enjeux sociaux et sociétaux comme l'aménagement du territoire, la santé, etc.
- Les territoires deviennent progressivement des lieux pertinents pour construire du revendicatif en croisant en permanence branches professionnelles/territoires. Là encore, l'accélération est sensible. **En l'espace d'une décennie, ce qui n'était pas à l'ordre du jour de l'activité CGT en territoire apparaît aujourd'hui comme structurant et déterminant pour répondre aux besoins des salariés.**

Les territoires, par ces évolutions extrêmement rapides, deviennent des lieux décisifs pour des choix majeurs dans des domaines aussi divers que les aspects économiques, la politique des transports, les choix en matière de santé publique, les projets en matière d'enseignement supérieur et de recherche. La concertation voire la négociation est à l'ordre du jour dans les territoires. La CGT se doit donc d'intégrer ces évolutions dans son activité.

Elever la qualité de notre intervention syndicale

Le Comité Régional élargi aux professions se réunit régulièrement. Sur des sujets particuliers le Comité Régional (les cinq Secrétaires Généraux des UD, le Secrétaire Régional et le responsable à la politique financière) pourra se réunir.

L'ensemble du document pointe les enjeux revendicatifs que nous avons à relever : emploi, industrie, recherche, activité économique, services publics, aménagement du territoire, logement, travail, santé, protection sociale, formation professionnelle, enjeux internationaux, qualité de vie syndicale.

Il est évident que le Comité Régional doit pouvoir mieux porter ces dossiers pour aider les syndicats à développer une activité revendicative cohérente.

Toutes les fédérations ne sont pas organisées de la même manière. Celles qui sont organisées en région intègrent le Comité Régional élargi (si elles le souhaitent). Les UL et UD sont souvent comme ont dit « le nez sur le guidon ». Il nous faudra structurer davantage ces secteurs d'activités à partir de ce que nous avons commencé à construire.

Une communication plus efficace

Le Lien Régional est envoyé à peu près tous les trimestres par l'intermédiaire des UD à tous les syndicats de la région. La plupart du temps, il est sur un dossier particulier, c'était notamment le cas sur la formation professionnelle dernièrement.

Il nous faut améliorer sensiblement notre communication afin d'apporter une aide concrète aux syndicats de la région.

Lancement du débat sur la conférence territoriale

Le 49^{ème} Congrès dans sa résolution n°6 a décidé, avant fin 2011, un CCN qui fixera les contours et les modalités d'organisation de conférences territoriales interprofessionnelles de syndicats. Elles doivent être toutes convoquées avant le 50^{ème} Congrès Confédéral. Les conférences s'organiseront avec les UD, les UL et Comité Régional ou régionaux concernés par les périmètres retenus. Chaque fédération sera partie prenante de ces conférences.

Celles-ci examineront :

- les conditions à réunir pour faire progresser l'activité CGT sur les enjeux territoriaux.
- la pertinence et les modifications à apporter aux structures de proximité géographique de la CGT.

La Conférence Régionale des 30 et 31 mai 2011 doit être le lancement des débats durant l'année qui vient dans les syndicats pour l'organisation de notre conférence territoriale.

RESOLUTION

La Conférence Régionale décide :

- De travailler à l'ancrage revendicatif dans nos syndicats des enjeux territoriaux qui ont été identifiés (industrie, aménagement du territoire, etc.). Pour cela le Comité Régional organisera un partage des responsabilités en son sein afin d'impulser partout ces enjeux revendicatifs et organisationnels.
- Une réflexion sera engagée dans la foulée de la Conférence pour élaborer des outils et des contenus de communication plus efficaces pour la bataille revendicative.
- Le Comité Régional impulsera l'animation des débats dans les syndicats avec les UL, les UD, et les fédérations pour la préparation de la conférence territoriale.
- Le Comité Régional avec les autres Organisations Syndicales va poursuivre la demande de création d'un Institut Régional du Travail (IRT).



MACIF - CGT LE PROGRÈS SOCIAL POUR TRAIT D'UNION

Notre engagement : vous faciliter l'action militante

- Assurer les Militants
- Défendre les Militants
- Assurer votre Syndicat
- Assurer votre Comité d'Entreprise
- Gérer votre Trésorerie

Vous souhaitez en savoir plus ?

Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9
Tél.: 05 49 09 44 90
partenariat@macif.fr